



AIDES AUX ENTREPRISES

IMPACTÉES PAR LA COVID-19

La Communauté de Communes de Noblat a mis en place un dispositif de soutien aux TPE impactées par la crise sanitaire sous la forme de subventions.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Lou PERICAT (Chargée du développement économique)

Tel. 05 55 69 57 60

mail : lou.pericat@interconsulaire87.fr

AIDES AUX ENTREPRISES IMPACTÉES PAR LA COVID-19

BENEFICIAIRES

TPE de moins de 10 salariés

Créée avant le 1er février
2020

Siège implanté sur la
communauté de communes

Une perte d'au moins 50%
du chiffre d'affaires depuis
le début de la crise

SECTEURS D'ACTIVITES

Le secteur de la
construction

Les activités commerciales
d'une surface de - 300m²

Les activités artisanales

Les activités touristiques

Les activités de productions
industrielles ou artisanales